



Première table ronde « La réforme des entreprises en difficulté est-elle à la hauteur des attentes des praticiens ? »

Keynote speech « Les Enjeux du droit des faillites à la frontière de l'innovation »

By Nicolas Colin, Associé fondateur TheFamily

Membre du Comité d'exécution de Droit & Croissance - 2 avril 2014

L'économie française à la frontière de l'innovation

❖ Qu'est-ce que la frontière de l'innovation ?

- Le point dans le processus de développement économique où le rattrapage des économies les plus avancées est achevé et où seule l'innovation peut générer de nouveaux gains de productivité
- A la frontière de l'innovation, l'innovation de produits et de modèles d'affaires est notre unique relais de croissance et notre seul espoir de recréer des emplois. Attention : l'innovation n'est ni la recherche et développement, ni la montée en gamme

❖ La France peine à se développer à la frontière

- L'économie française sait mettre au point des nouvelles technologies, mais elle échoue à en faire des filières puissantes incluant des entreprises dominant leur marché à l'échelle mondiale
- Dans le même temps, tous les indicateurs du développement sont au rouge : taux de marge des entreprises, pouvoir d'achat des ménages, taux d'emploi, taux d'endettement, croissance économique, évolution du revenu par tête
- On commence à réaliser que les difficultés issues de la crise de 2008 ne sont pas conjoncturelles : malgré la reprise, les entreprises ne reconstituent pas leurs marges car elles ne savent pas pratiquer d'innovations de rupture

Le rattrapage devenu impossible

❖ La France a spécialisé son économie dans le rattrapage des Etats-Unis

- La croissance élevée des Trente Glorieuses est le résultat d'une politique industrielle conçue pour répliquer le développement de l'économie américaine en faisant émerger des champions nationaux soutenus par la puissance publique
- Aujourd'hui encore, les pouvoirs publics, les administrations, les grandes entreprises et les investisseurs pensent dans ces termes : comment refaire ce qu'ont fait les Américains ? Peut-on créer un Google français ?

❖ Mais le rattrapage est devenu impossible dans l'économie numérique globale

- Les frontières commerciales sont plus ouvertes que jamais, notamment dans l'Union européenne qui garantit la liberté d'établissement et la liberté de circulation des biens et des services
- Dans l'économie numérique, les marchés sont toujours concentrés à l'échelle globale du fait des effets de réseau. Une fois qu'une position a été prise par une entreprise américaine, il n'y a plus de rattrapage possible par une entreprise d'un autre pays

Heureusement il reste des opportunités

❖ Le numérique n'a encore dévoré que quelques filières

- L'économie numérique américaine a, depuis 1994, fait des « tours d'échauffement » dans les filières dont la transformation numérique était la plus facile : les médias, les industries culturelles, la publicité, la vente par correspondance
- Dans chacune de ces filières, la chaîne de valeur a été déformée au profit d'une ou deux entreprises positionnées en aval de la chaîne de valeur. Désormais bien « échauffées », elles sont devenues des géants industriels – et les premières capitalisations boursières mondiales

❖ Des positions globales restent à prendre dans d'autres filières

- La diversification de l'économie numérique a commencé : dans l'hôtellerie (Google, AirBnB), le *retail* (Apple, Google), les transports et la logistique (Amazon, Google, Uber), l'énergie et le bâtiment (Google), l'automobile (Google, Tesla, Salesforce)
- Dans plusieurs filières, rien n'est encore joué et la France peut encore prendre des positions dominantes à l'échelle globale : la santé, le textile, l'énergie, le bâtiment, l'agriculture, le luxe, la banque, l'assurance, les transports publics, les services urbains
- Mais attention, tout s'accélère : l'accès au capital, le dynamisme de l'écosystème d'innovation américain, les effets de réseau, les stratégies « *full stack* » et le soutien de l'administration fédérale américaine intensifient la course à la grande taille

D'où émergeront nos futurs champions numériques ?

❖ Les startups, un échec français

- A une exception près (Apple), les grandes entreprises américaines qui dominent l'économie numérique sont d'anciennes startups nées après la révolution numérique
- Le problème, vu de France, est que nous n'avons jamais réussi à faire d'une startup un géant industriel dominant sa filière à l'échelle globale
- Les problèmes sont identifiés. On peut en résoudre certains, notamment sur le marché du capital-risque. Mais les startups ne sont pas notre meilleur espoir

❖ Les grands groupes, une situation ambivalente

- Plusieurs de nos grands groupes dominant leur filière à l'échelle globale. On peut se dire que ces positions pourront être préservées après la transformation numérique de ces filières
- En même temps, il est impossible de rester dominant sans être agile dans la transformation de son modèle d'affaires – comme l'ont montré Apple et Amazon
- Les grands groupes sont victimes du dilemme de l'innovateur : il est difficile de pratiquer soi-même des innovations de rupture quand l'intérêt objectif de l'entreprise est la préservation du *statu quo*

❖ Les PME et ETI, notre meilleur espoir ?

- On peut observer des cas de PME qui, menacées par le déclin et voyant leurs marges s'éroder, ont radicalement transformé leur modèle d'affaires par l'innovation
- Dans certains cas, c'est le fait des dirigeants et actionnaires en place : après tout, c'est la force du capitalisme familial que de savoir s'adapter aux mutations structurelles et se transformer à temps pour survivre et se développer à nouveau
- Dans d'autres cas, et notamment lorsqu'il s'agit de transformation numérique et d'innovation, les actionnaires et dirigeants en place ne sont pas les mieux placés : on peut même dire que, dans bien des cas, la transformation du modèle d'affaires d'une entreprise est empêchée par la *frilosité* des actionnaires et l'*incompétence* des dirigeants

Le droit des faillites à la frontière de l'innovation

❖ Le droit des faillites est un déterminant de la capacité à innover

- Comment faciliter la reprise d'actifs existants, la valorisation d'un savoir-faire, la préservation de l'ancrage territorial d'une entreprise quand toutes les chaînes de valeur sont déformées par la transformation numérique de l'économie ?
- L'enjeu est de mettre ces entreprises dans les mains d'actionnaires et de dirigeants qui, grâce à leur vision, leur talent d'exécution et leur accès au capital, sauront les transformer radicalement pour en faire les champions de demain sur leur marché

❖ Le droit des faillites remis au service du développement économique

- Le débat sur le droit des faillites est aujourd'hui centré sur la préservation du *statu quo* dans les entreprises et des considérations sur le coût du travail – qui conviennent à une économie de rattrapage
- un droit des faillites efficace est une manière de faciliter, voire de précipiter la transformation de nos entreprises à la frontière de l'innovation, de les lancer à l'assaut de filières profondément transformées et de générer les gains de productivité qui permettront de relancer la croissance et la création d'emplois

Contact

Nicolas COLIN



TheFamily

+ 33 (0) 6 11 45 49 64

nicolas@thefamily.co

www.thefamily.co

